

Séminaire Régional bilingue sur le renforcement des capacités des organisations syndicales sur la négociation collective, la protection sociale et la productivité dans le contexte de la crise.

1. Contexte.

Le Séminaire Régional bilingue sur le renforcement des capacités des organisations syndicales sur la négociation collective, la protection sociale et la productivité dans le contexte de la crise s'inscrit dans le cadre de la coopération fructueuse entre le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) d'une part et le Mouvement syndical africain d'autre part. Cette coopération s'est concrétisée par l'organisation d'une série de séminaires régionaux sur les normes internationales du travail, l'amélioration de la productivité et le partage équitable de ses gains entre l'entreprise et les travailleurs.

Ces séminaires ont permis de discuter sur les conditions sine qua non pour l'amélioration de la productivité et le partage équitable de ses gains avec pour socle la ratification et l'application des conventions fondamentales de l'OIT dont principalement la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Dans le contexte de la crise financière et économique durement ressentie par les travailleurs, il s'avère nécessaire de doter les travailleurs de compétences pour contribuer à la mise en œuvre et la réussite de l'Agenda du travail décent. C'est pour cette raison que le séminaire de cette année portera sur la négociation collective, la protection sociale et la productivité en s'appuyant sur les deux instruments de l'OIT respectivement adoptés en Juin 2008 et Juin 2009 :

- la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ;
- le Pacte mondial pour l'emploi.

Concernant la négociation collective, il va sans dire qu'elle constitue le fondement des relations professionnelles et représente le fer de lance de l'action syndicale. Dans le monde du travail, elle fournit le moyen de défendre les intérêts des travailleurs et de maintenir et d'améliorer leur niveau de vie Son principe est soutenu et défendu par des traités internationaux tels que les Normes internationales du travail de l'OIT, et en particulier les Conventions 87, 98 et 151, qui reconnaissent que la négociation collective est un instrument essentiel pour développer un partenariat social efficace dans les contextes nationaux.

Le Pacte mondial pour l'emploi adopté lors de la Conférence Internationale du Travail en juin 2009 à Genève suggère que le dialogue social, la négociation collective et les salaires minima prévus par la loi ou négociés, soient des options pour éviter la spirale déflationniste des salaires.

Il insiste aussi sur l'importance de systèmes de protection sociale solides et bien gérés pour stabiliser les économies et remédier aux conséquences sociales de la crise.

Le séminaire se déroulera à Accra au Ghana du 1 au 5 mars 2010 et verra la participation d'organisations syndicales de 15 pays d'Afrique ainsi que des deux organisations régionales que sont la CSI-Afrique et l'OUSA.

2. Organismes du séminaire sur place : Ms Faustina Vanaperen et Ravane Mbaye en relation avec la CSI-Afrique sollicitée pour s'occuper de l'organisation politique et administrative du séminaire notamment les tâches suivantes :

- contacter les autorités ghanéennes pour faciliter la tenue du séminaire et leur invitation aux cérémonies d'ouverture et de clôture.
- contacter les organisations syndicales togolaises pour la facilitation de la tenue du séminaire et leur invitation au séminaire.
- finaliser le programme des cérémonies d'ouverture et de clôture en fonction des Officiels ghanéens invités.
- rédiger et envoyer les invitations aux organisations syndicales devant participer au séminaire.
- se charger de la logistique (envoi des billets d'avion pour les participants, réservation chambres pour les participants et les personnes ressources de l'extérieur, DSA pour les participants, salle de réunion, interprétation, équipement d'interprétation, secrétariat etc.
- contacter les personnes ressources et les inviter à faire des présentations.
- élaborer en détail le budget du séminaire.
- s'occuper d'autres tâches non spécifiées et estimées nécessaires pour le bon déroulement et la réussite du séminaire.

3. Participant(e)s. (Un/une par pays).

a) Ils/elles proviendront des pays suivants : Algérie, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Congo, RD Congo, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Libye, Maroc, Sao Tomé et Principe, Soudan, Togo, Tunisie.

b) Profil. Les participant(e)s doivent être des camarades qui sont chargé(e)s des questions de la négociation collective et/ou de la sécurité sociale et/ou de la productivité dans leur organisation. La nomination de femmes compétentes dans ces secteurs est fortement encouragée.

c) Personnes-ressources : M. Nakajima, M. Yumoto, Mme Hayashibara, M. Abdoulaye Diallo, Mme Faustina Vanaperen et M. Rawane Mbaye

4. Budget : 43,621 US\$